



# LA FEDERATION COMMUNIQUE

---

## INCENDIES DE FORÊTS :

### **L'EXIGENCE D'UNE POLITIQUE FORESTIÈRE PUBLIQUE**

Plusieurs milliers d'hectares de forêts sont à nouveau partis en fumée dans le sud-est de la France et en Corse laissant des visions de désolation pour de nombreuses années. Les dérèglements climatiques liés aux modes de production capitalistes entraînant à la fois sécheresse, épisodes caniculaires, mais aussi érosions des sols, inondations... se conjuguent aux lourdes responsabilités et à l'incurie des gouvernements successifs. L'absence, depuis plusieurs années, d'orientations stratégiques sur l'aménagement et la gestion des massifs forestiers sur l'ensemble du territoire national, et notamment dans le sud, les politiques d'austérité réduisant les dépenses et investissements publics en moyens humains et matériels pour combattre les feux de forêts sont des éléments essentiels de l'accroissement des situations catastrophiques actuelles. La colère exprimée par les pompiers en est une démonstration.

D'année en année, le tourisme érigé en « monoculture », l'agriculture traditionnelle (pâturage en forêt, cultures coupe-feu...) abandonnée au profit du tout agrotourisme, l'extension des zones constructibles grignotant l'espace naturel se traduisant notamment par un mitage du territoire, ont accru la vulnérabilité de ces régions face aux incendies.

Les deux tiers des forêts françaises appartiennent à des propriétaires privés. Si ces derniers sont soumis à des obligations d'entretien des parcelles, ces obligations sont loin d'être respectées. L'Office National des Forêts gère les forêts publiques. Depuis plusieurs années, le désengagement financier de l'État induit des changements profonds dans la gestion de l'Office et la conception de ses rôles et missions soumise à la rentabilité financière à court terme se traduit par une privatisation rampante. Celle-ci est porteuse d'une dégradation considérable du travail en forêt (réduction du nombre d'emplois, dégradation des conditions de travail...) et de la gestion même des forêts, accentuant les risques d'incendies.

Une autre politique est urgente et possible :

- L'État doit se réengager et faire de l'ONF l'outil de la maîtrise publique de l'exploitation du patrimoine forestier national, y compris des forêts privées. Ces dernières doivent faire l'objet d'une exploitation directe et planifiée par l'ONF sous forme par exemple de conventions établies avec les propriétaires forestiers.
- Travailler, cultiver et aménager les forêts, augmenter le nombre de salariés et améliorer leurs conditions de travail, accorder la retraite à 55 ans pour tous les ouvriers forestiers,
- Définir démocratiquement et mettre en œuvre une réelle politique économique dans ces régions alliant agriculture-élevage, activités industrielles, services et tourisme...
- Renforcer les services publics en moyens humains et matériels. Le courage et la détermination, que notre fédération tient à saluer, des salariés de ce secteur (forestiers, sapeurs-forestiers, pompiers...) dont ils font preuve dans la lutte contre les feux de forêt, démontrent une nouvelle fois l'utilité et l'efficacité des services publics français.

Montreuil, le 27 juillet 2017